



Projet éolien de Saint-Vaast-d'Equiqueville Compte-rendu de l'atelier de concertation n°1

Mardi 07 décembre 2021

RWE Renouvelables France

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
LISTE DES PARTICIPANTS	4
INFORMATIONS DIFFUSEES LORS DE L'ATELIER DE CONCERTATION	5
1. QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS SUR LA TRANSITION ENERGETIQUE ET LES QUESTIONS LIEES A L'EOLIEN	6
1. La transition énergétique et l'éolien	6
2. Les impacts sonores.....	7
3. Les enjeux environnementaux.....	8
4. Les enjeux de santé	9
5. La production électrique	9
2. LES QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS SUR LE PROJET	10
1. Le mât de mesure	11
2. Les enjeux environnementaux locaux.....	11
3. Les retombées économiques.....	12
4. La localisation.....	12
5. Les études d'impact.....	13
3. LES QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS SUR LES PHOTOMONTAGES.....	14
4. LES QUESTIONS ET REMARQUES DES PARTICIPANTS LIEES A LA CONCERTATION	15
CONTACTS.....	17
ANNEXES	18

INTRODUCTION

Depuis 2019, la société RWE Renouvelables France étudie l'opportunité de développer un projet éolien sur la commune de Saint-Vaast-d'Equieville. Une fois l'étude de préfaisabilité confirmée, les études d'impacts ont été lancées et sont toujours en cours.

Pour accompagner le développement du projet, le chef de projet, Thibaut OLIVER, a souhaité inclure les habitants de Saint-Vaast-d'Equieville, de Ricarville-du-Val, et des Grandes Ventes dans un cadre de dialogue et de co-construction. C'est pourquoi l'équipe de RWE a lancé une démarche de concertation en octobre dernier, avec l'aide de l'équipe Concertation de Mazars.

Après un premier forum d'information organisé le 12 octobre 2021, afin de lancer la démarche de concertation auprès des habitants, un **premier atelier de concertation a été organisé le 7 décembre 2021**, de 18h à 20h, au Foyer rural de Saint-Vaast-d'Equieville.

Les objectifs de cet atelier étaient de :

1. Répondre à la question « Pourquoi un projet ici ? »
2. Comprendre les contraintes locales déterminant la zone d'implantation potentielle
3. Visualiser l'insertion paysagère du projet

Vous trouverez ci-après le compte-rendu de la réunion. La synthèse des échanges est structurée par stand, et les remarques, questions et propositions émises par les participants sont retranscrites. Les réponses apportées aux questions posées lors de l'atelier sont développées à l'écrit afin de donner le plus d'informations possible.

LISTE DES PARTICIPANTS

Au total, le forum a accueilli **30 participants** de 18h à 20h. La liste des présents figure ci-dessous.

Madame MEYER

Monsieur MEYER

Monsieur ROBILLARD

Monsieur THOMAS

Madame THOMAS

Madame CARDILE

Monsieur PASTORE

Madame PASTORE

Monsieur HELUIN

Madame LECLERC

Monsieur BENET

Madame BEAL

Monsieur BEAL

Monsieur HOUSARD

Madame BRETON

Monsieur HOUSARD

Madame MARQUIS

Madame DUMETS

Monsieur QUEHE

Monsieur GOMES

Monsieur FRIBOURG

Monsieur LEFEBVRE

Monsieur GILLES

Monsieur GOMARIN

Monsieur WATTEEL

Monsieur LEJEUNE

Monsieur BLED

Monsieur CHOQUANT

Monsieur LAURENT

Monsieur LEBON

INFORMATIONS DIFFUSEES LORS DE L'ATELIER DE CONCERTATION

Les participants ont eu l'occasion de participer à **trois stands thématiques** :

- Un stand sur les contraintes régionales
- Un stand sur les contraintes locales
- Un stand sur les photomontages

Chaque participant était invité à participer aux trois stands, avec une rotation prévue toutes les 35 min.

Les participants ont eu l'occasion d'échanger et de poser leurs questions à l'équipe RWE Renouvelables France composée de Thibaut OLIVER, chef de projets éolien, à Lucie SERVEAU, Cheffe de projets dans les Hauts de France, Loïc MICHERON Responsable Nouveau Projet, et Tanguy LEBRUN, Chef de projets éolien.

Les questions et remarques des participants ont été recueillies sur des panneaux METAPLAN par l'équipe Concertation du cabinet Mazars, composée de Sophie PELLE, Enzo QUENESCOURT, Bastien DURBECQ et Marion GIELLY, consultants.

Vous trouverez ci-dessous les différentes affiches présentes le jour de la permanence, ainsi que des compléments d'informations apportés en séance.

1. Questions et remarques des participants sur la transition énergétique et les questions liées à l'éolien

Le stand n° 1 se proposait de revenir sur les enjeux de la transition énergétique et les contraintes nationales et régionales qui s'appliquent à l'éolien. Les participants ont ainsi pu poser leurs questions et exprimer leurs remarques à propos de l'éolien en général, dont voici les principaux éléments.

1. La transition énergétique et l'éolien

Question : « *Les objectifs liés à la transition énergétique sont-ils liés aux énergies renouvelables ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Effectivement, pour répondre aux objectifs de transition énergétique fixés par le gouvernement, il est nécessaire de développer des projets d'énergies renouvelables. Les deux sont donc liés.

Question : « *A-t-on besoin d'éoliennes ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Aujourd'hui, l'objectif du pays est d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Les éoliennes et leur développement à l'échelle des territoires participent pleinement à l'atteinte de cet objectif. De ce point de vue, nous avons donc besoin des éoliennes. D'autant plus que les centrales nucléaires, qui participent aussi à la décarbonation du mix énergétique français, arrivent pour beaucoup en fin de vie dans un contexte où se pose la question de leur renouvellement.

Question : « *Pourquoi les développeurs ne vont pas au-delà des 500 mètres d'éloignement par rapport aux habitations ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Dans la mesure du possible et selon la taille des zones d'implantation potentielle, les développeurs de projets peuvent faire la démarche de proposer une implantation allant au-delà de la réglementation en vigueur (500m).

Question : « *En combien de temps le bilan carbone d'une éolienne est-il positif après sa construction ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : 12,7g de CO₂/kWh représente la moyenne d'émission de gaz à effet de serre du parc éolien français sur l'ensemble de son cycle de vie. En comparaison, le charbon émet 1001g de CO₂/ kWh. En 12 mois, une éolienne produit la quantité d'énergie qui a été nécessaire à sa fabrication et son installation, c'est ce qu'on appelle le temps de retour énergétique.

Les éoliennes de nouvelle génération, telles que celles pouvant être implantées sur le projet, ont une émission équivalente de CO₂ de 6,5g équivalent de CO₂/kWh sur 25 ans et tombe même à 5,5g équivalent de CO₂ pour une exploitation sur 30 ans (source : Analyse sur un parc d'éoliennes N149 en Suède, Life Cycle Assesment of a Nordex Windfarm with Delta4000 turbines – Sphera Solutions, Sustainability Report 2019 – Nordex Group). Il faut donc 7,7 mois à partir de la mise en service de l'éolienne pour que l'électricité produite soit égale à l'énergie primaire nécessaire à sa fabrication en usine, son transport, son installation et son démantèlement.

Question : « Il faudrait concentrer la construction d'éoliennes là où il peut y en avoir beaucoup. »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les objectifs nationaux en termes d'éolien sont assez ambitieux et comme cela a été rappelé plus haut, les zones d'implantation disponibles sur le territoire français ne sont pas si étendues. En conséquence, toutes les régions doivent être mises à contribution.

Question : « Pourquoi concentrer les éoliennes sur certaines zones ?

Réponse de RWE Renouvelables France : Les contraintes réglementaires imposées à la construction des éoliennes excluent 80% du territoire français, il n'est donc possible d'installer des parcs éoliens que dans 20% du pays. Cela implique donc la concentration des éoliennes dans cet espace restreint.

Remarques :

- « Je trouve que 500 mètres des habitations, c'est proche ».
- « Nous sommes Ventois et nous sommes contre ce projet ».
- « Je serai très proche du parc et je les verrai beaucoup depuis mon jardin ».

Remarque « Il faudrait développer les énergies renouvelables liées à l'eau et à nos rivières, à l'image des moulins qui existaient dans le temps ».

Réponse de RWE Renouvelables France : L'énergie hydraulique est la première source d'énergie renouvelable en France puisqu'elle représente 10,3% de l'énergie renouvelable produite en France en 2019. On dénombre environ 2 300 installations hydroélectriques en métropole, de tailles et de puissances variées. L'hydroélectricité est en effet une énergie d'avenir mais le classement des rivières interdit ou encadre très fortement de nouvelles installations, pour des motifs de continuité écologique.

2. Les impacts sonores

Question : « Les éoliennes provoquent-elles des nuisances sonores ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, oscillant entre 20 Hz et 100 Hz. Ce bruit est dû à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), la réglementation impose des niveaux d'à maxima 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

L'étude acoustique permet d'évaluer l'environnement sonore à proximité du parc en projet, afin de connaître les maximales de bruit en décibels à ne pas dépasser. L'étude consiste à mesurer dans un premier temps le bruit ambiant à l'aide de micros installés dans les jardins des habitations les plus proches de la zone du projet.

Nous simulons ensuite le bruit rajouté par le parc éolien, et analysons les résultats pour de nombreux scénarios : les résultats sont en effet différents selon l'emplacement des éoliennes ou le modèle d'éolienne testé.

Tout ceci permet de vérifier que le projet respecte bien la réglementation française qui est l'une des plus strictes au monde en la matière. Celle-ci impose une émergence maximum de

3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

Une fois le parc en fonctionnement, une réception acoustique (nouvelle étude acoustique) est réalisée afin d'évaluer si le niveau sonore est bien conforme à la réglementation et aux simulations effectuées avant sa construction.

Deux options sont testées :

- L'une avec les éoliennes en fonctionnement,
- L'autre avec les éoliennes arrêtées.

Dans le cas où cette seconde étude révélerait que les émergences sonores du parc seraient trop élevées (ce qui est rarement le cas au vu de la fiabilité de la première étude), un plan de bridage des éoliennes plus poussé pourrait être mis en œuvre. Les mesures de bridage ont pour objectif de réduire la vitesse des pales des éoliennes, en fonction de la vitesse des vents et de certains critères horaires afin que le parc respecte la réglementation en vigueur.

3. Les enjeux environnementaux

Question : « Pourquoi certains parcs ont des dérogations à propos des enjeux environnementaux ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Parfois, les enjeux environnementaux ne sont pas également répartis sur une zone. Certains points peuvent être plus sensibles que d'autres. Dans ce cas, les services instructeurs peuvent accorder des dérogations afin de permettre l'implantation d'un parc éolien, si les enjeux environnementaux sont jugés acceptables.

Question : « Quels sont les impacts sur la biodiversité ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Il faut noter tout d'abord, que la zone d'étude que nous vous proposons aujourd'hui est située en dehors des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) qui sont présentes autour du site du projet. Celles-ci ne seront donc pas touchées par le projet. Ensuite, sur l'ensemble de la zone d'étude, RWE fait appel à un bureau d'études indépendant spécialisé pour mener une étude permettant d'analyser sur au moins un cycle biologique complet, les impacts potentiels du parc éolien sur la faune et la flore environnantes. Son objectif est d'étudier la zone d'implantation et les potentielles contraintes environnementales. A la fin du processus, le bureau d'études émet alors un avis sur la gravité des impacts et fait des préconisations dans le but d'Eviter, Réduire ou Compenser les potentiels impacts (mesures ERC). En fonction de ces préconisations, nous nous chargeons de mettre en place les mesures adéquates.

Question : « Quel est l'impact sur les animaux ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Des études écologiques sont en cours. Elles nous permettront de déterminer dans quelle mesure le parc éolien pourrait avoir un impact potentiel sur la faune du site. Nous vous transmettrons les résultats de ces études lorsqu'ils seront disponibles. Le mât de mesure permet également de mesurer l'activité des chauves-souris.

Question : « Qui paie les bureaux d'études qui font les études environnementales ? »

Réponse de RWE Renouvelables France :

Comme le prévoit le Code de l'Environnement dans son Article R.122-1, « l'étude d'impact préalable à la réalisation du projet est réalisée sous la responsabilité du ou des maîtres d'ouvrage. » Les bureaux d'études réalisant l'étude environnementale sur chaque site est financée par le maître d'ouvrage, à savoir le développeur. Cependant, le bureau d'études reste indépendant et se doit, par souci d'intégrité, de faire un état des lieux exhaustif des

enjeux locaux. Des études concluant sur des enjeux environnementaux, paysagers ou acoustiques sont trop importants peuvent nous conduire à ne pas poursuivre le développement du projet.

Ces études sont ensuite attachées au dossier final d'Autorisation Environnementale déposé en préfecture. C'est la préfecture via ses équipes techniques (DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) qui, en dernière instance, instruit le dossier, et juge de la qualité des études. Si celles-ci venaient à être insuffisantes ou incomplètes, la DREAL a la possibilité de demander des compléments, puis si cela reste toujours insuffisant, rejeter le dossier pouvant mettre un terme au projet.

Question : « Peut-on déboiser pour implanter des éoliennes ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : En l'absence d'enjeux écologiques importants cela est possible, mais il existe une obligation légale pour le développeur de replanter un nombre d'hectares équivalent à celui qui a été retiré. Concernant le projet, il n'est pas prévu de déboisement pour l'implantation d'éoliennes. Les zones d'implantation telles que montrées à plusieurs reprises n'incluent pas les zones boisées.

4. Les enjeux de santé

Question : « Comment faire face au syndrome nocébo de l'éolien ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le rapport de 2017 de l'Académie de Médecine ne reconnaît aucune corrélation directe entre le fonctionnement d'un parc éolien et certains symptômes comme le trouble du sommeil ou de l'anxiété.

Cependant, elle reconnaît l'existence d'un effet nocébo par lequel certaines personnes convaincues qu'un parc éolien a un effet néfaste sur leur bien-être développent des symptômes qui détériorent leur santé. Ce rapport recommande notamment « dans le souci d'améliorer l'acceptation du fait éolien » de « faciliter la concertation entre les populations riveraines et les exploitants [...] et veiller à ce que les riverains se sentent mieux concernés pas les retombées économiques. » et « d'encourager les innovations technologiques susceptibles de restreindre et de « brider » en temps réel le bruit émis par les éoliennes ».

5. La production électrique

Question : « Les éoliennes fonctionnant par intermittence, que se passe-t-il quand la production électrique ne correspond pas à la demande ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'électricité produite à partir d'un parc éolien participe à l'équilibre offre-demande d'électricité. Lorsque cela est possible la production éolienne s'associe à d'autres types d'énergies, comme l'énergie hydraulique. On peut également stocker l'énergie électrique dans des batteries ou par la production de gaz.

De façon plus générale, l'éolien n'est pas une source de production électrique destinée à remplacer définitivement les sources traditionnelles comme le nucléaire. Sa vocation est plutôt de venir compléter le mix énergétique français en contribuant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, si l'énergie du vent est variable, elle est en partie prévisible. L'utilisation des données météorologiques permet de prévoir la production éolienne 3 jours à l'avance, et d'accroître, d'un côté, la proportion d'éolien intégré au réseau et de l'autre, de diminuer le recours aux énergies fossiles. Couplé aux autres sources d'énergies renouvelables, l'éolien prend tout son sens pour imaginer aboutir à un mix énergétique 100% décarboné.

Question : « Pourquoi construire des éoliennes, alors que cela produit peu d'énergie et que celle-ci est chère ? »

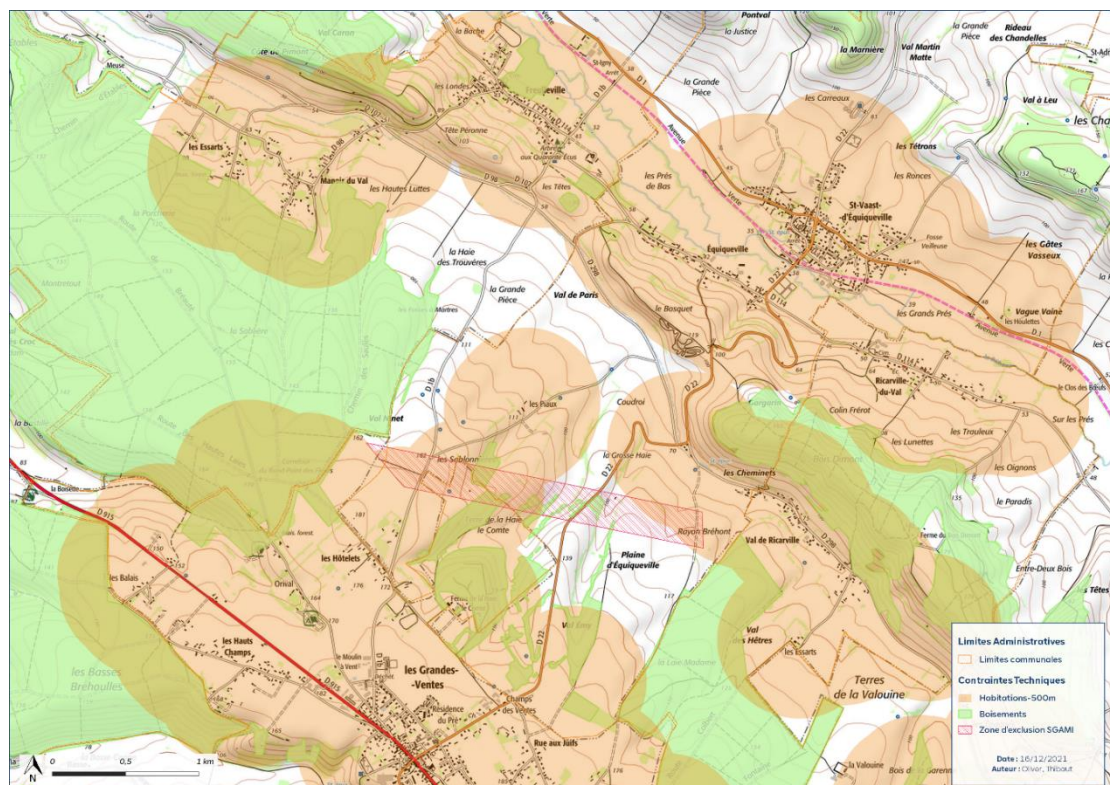
Réponse de RWE Renouvelables France : En moyenne, la production continue par an est de 9 200 MWh par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1 500 foyers. Cette énergie est de moins en moins chère. En 2015, le coût de l'énergie éolienne était de 80€ par MWh. Depuis 2017, l'éolien se rapproche des sources conventionnelles comme le nucléaire – aujourd'hui il est proche de 60€ par MWh - grâce au système d'appels d'offres mis en place en 2017 qui a permis d'introduire de la concurrence dans l'exploitation de parcs éoliens de plus de 6 machines ou implantant des éoliennes de plus de 2 MW de puissance unitaire.

Question : « Il y a trop peu de possibilités de raccordement au réseau électrique, cela n'invite-t-il pas à installer plus d'éoliennes ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les postes de raccordement sont dimensionnés pour les parcs auxquels ils sont rattachés et ont donc des capacités de raccordement limitées. Dans le cas du présent projet, les possibilités de raccordement restent multiples et dépendent des capacités de raccordement. Des travaux sont réalisés par RTE, le gestionnaire du réseau pour adapter ces capacités. Cependant, celles-ci ne sont pas infinies et n'impliquent pas un développement à outrance de l'éolien.

2. Les questions et remarques des participants sur le projet

Sur le stand n° 2, RWE a présenté la carte de la zone, ainsi que des différentes contraintes existantes (habitations, boisements, etc.), représentées à l'aide de calques à superposer sur la carte, voici les questions et remarques des participants à propos du projet.



1. Le mât de mesure

Question : « *Le mât de mesure sera-t-il déplacé sur les 3 zones qui composent la zone d'étude ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Non, cela n'est pas nécessaire. Nous avons implanté le mât de mesure sur l'une des trois zones. Grâce à des logiciels de modélisations, nous allons pouvoir extrapoler les résultats obtenus sur cette zone aux deux autres parties de la zone d'étude. Le mât de mesure restera donc à sa place.

Question : « *Dans quel sens le vent souffle-t-il ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le mât de mesure nous permet de déterminer avec précision la direction et la vitesse des vents dominants. Dans le cas du présent projet, les résultats tendent vers une direction Sud-Ouest des vents dominants.

Question : « *Quand aurez-vous les résultats du mât de mesure ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Nous aurons les résultats des mesures prises par le mât un an après sa pose, c'est-à-dire en février 2022. Nous pourrons alors vous les communiquer.

2. Les enjeux environnementaux locaux

Question : « *Avez-vous prévu des bassins de rétention d'eau le long de la forêt ? Il faudra l'envisager.* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Selon les implantations prévues des éoliennes, il peut être prévu des bassins de rétention d'eau. En effet, les plateformes créant des surfaces imperméabilisées, il peut être nécessaire de prévoir des bassins de rétentions ou autres noues dans le cadre de la gestion des eaux.

Question : « *Il y a des gravats dangereux dans la zone d'étude, avez-vous déjà commencé un chantier ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le projet n'a pas été déposé en préfecture, aucun chantier ne peut donc avoir lieu pour le moment. Nous ne sommes pas à l'origine de ces gravats.

Remarques :

- « Attention car il y a une concentration de cervidés dans cette zone ».
- « **Attention à la seule harde existante qui traverse la zone des Crocs vers la Laie Madame** ».

Réponse de RWE Renouvelables France : L'étude environnementale via de nombreuses prospections de terrains permettra d'identifier ces mouvements. Ils seront répertoriés, cartographiés et pris en compte pour la définition de l'implantation potentielle. Une attention particulière à la faune terrestre sera alors observée.

3. Les retombées économiques

Question : « Les compensations proposées ne peuvent-elles pas être assimilées à de la corruption ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Vous parlez des mesures d'accompagnement. Elles doivent être coconstruites avec le territoire et pour le territoire. Les mesures d'accompagnement ne peuvent pas être mises en place pour servir des intérêts qui ne seraient que particuliers, on ne peut donc pas parler de corruption, d'autant plus que ces mesures visent à mettre en place des actions identifiées dans le cadre de plans de biodiversité ou de sensibilisation du public à la protection de l'environnement et à la transition énergétique dans les communes concernées par le projet éolien. Ce sont vos communes qui bénéficieront directement de ces mesures et, par conséquent, tous les habitants en bénéficieront indirectement aussi.

Question : « Quels sont les bénéfices pour moi ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : En plus des mesures d'accompagnement, les parcs éoliens engendrent de nouvelles retombées fiscales pour la ou les communes concernées ainsi que pour la communauté de communes où est situé le parc éolien. Ces entités publiques gèrent la plupart des services publics présents sur le territoire. A cet égard, une rentrée de fonds supplémentaires à travers de nouvelles taxes peut leur permettre de les améliorer ou de les développer au bénéfice de tous les habitants. Elles peuvent par exemple décider d'investir dans la rénovation énergétique des bâtiments publics, etc.

4. La localisation

Question : « Pourquoi le Ministère de l'intérieur interdit-il la construction d'éolienne sur le faisceau ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Cette zone SGAMI (Secrétariat Général pour l'Administration du Ministère de l'Intérieur) correspond au faisceau d'un radar de télécommunication du Ministère de l'Intérieur. Cette zone est interdite afin d'éviter qu'il y ait des interférences entre le faisceau du radar et les éoliennes.

Question : « Certaines maisons seront-elles proches du parc ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : En France, la distance minimale d'un parc éolien aux premières habitations est de 500m. Cela signifie qu'aucune éolienne ne peut être construite à moins de 500 m d'une habitation. Cette distance a été fixée par le gouvernement dans la loi Grenelle II prenant en considération les émissions acoustiques et l'environnement paysager.

Cette réglementation est une spécificité française puisque, par exemple, en Espagne, en Suède ou encore en Irlande, il n'existe aucune loi encadrant la distanciation minimale des éoliennes aux habitations, mais uniquement des recommandations. Au Royaume-Uni, il n'existe même aucune limite légale. En ce qui concerne l'Allemagne, la politique fédérale attribue à chaque Länder la compétence de définir sa propre réglementation en termes de distances entre les éoliennes et les habitations.

Question : « Avez-vous défini l'implantation des éoliennes ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Non, l'implantation définitive des éoliennes n'est pas encore connue puisque les études sont toujours en cours. Les photomontages qui vous sont présentés vous permettent de visualiser deux scénarios d'implantations potentiels provisoires. Nous les avons réalisés afin que vous puissiez visualiser le projet.

Remarques :

- « Je vais vraiment avoir les éoliennes devant chez moi. »
- « Des villages vont être sacrifiés au nom de l'éolien ».
- « Il y a une saturation dans le Pays de Bray ».
- « Ricarville sera impacté sur le bruit, le paysage et les ondes ».
- « Je ne suis pas d'accord pour que ce projet se fasse ici, ni ailleurs d'ailleurs car je suis contre l'éolien ».
- « Vous proposez de massacrer nos paysages ».

5. Les études d'impact

Question : « Les études écologiques sont-elles terminées ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les études écologiques sont encore en cours. Elles ont été lancées en février 2021 pour une durée d'un an minimum car elles doivent prendre en compte un cycle écologique complet. Elles seront donc terminées d'ici février 2022.

Question : « Dans les études écologiques, toutes les espèces d'oiseaux ne sont pas considérées avec la même importance. Ne faudrait-il pas préserver toutes les espèces d'oiseaux, même les plus communes ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Notons d'abord qu'il y a peu d'oiseaux tués par les éoliennes en France, comparativement à de nombreuses autres causes de mortalité. A titre d'exemple, les collisions avec des voitures tuent 10 000 fois plus d'oiseaux que les collisions avec les éoliennes (selon une estimation basse).

Nous l'avons vu, toute activité humaine (comme le fait de prendre la voiture) a un impact sur l'écosystème. Dans le cas de la construction d'éolienne, des efforts sont réalisés pour réduire l'impact écologique au maximum. Plusieurs paramètres sont pris en compte, dont celui des espèces d'oiseaux impactées. Un arbitrage s'opère entre les différentes espèces pour garantir la préservation de toute la biosphère. Les espèces menacées constituent donc un enjeu plus important.

Question : « Vos études prennent-elles en compte les phénomènes de migration ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les études incluent un travail bibliographique poussé puis de multiples sorties de terrains pendant l'ensemble du cycle écologique (un an), qui permettent d'observer les différents comportements des oiseaux : hivernage, nidification, migrations, etc.

3. Les questions et remarques des participants sur les photomontages

Sur le stand n° 3, les participants ont pu visualiser deux scénarios de photomontages permettant aux participants d'appréhender l'insertion d'un potentiel projet dans le paysage. Voici les questions et remarques des participants.

Question : « *Concernant le photomontage n°5, quelle est la distance par rapport aux éoliennes ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Sur le photomontage n°5, l'éolienne la plus proche se situe à plus de 1 600 m dans l'implantation n°1 et un peu plus de 1 500m pour l'implantation n°2.

Question : « *Quel est le bureau d'études chargé de réaliser les photomontages ?* »

Réponse de RWE Renouvelables France : Les photomontages définitifs seront réalisés par le bureau d'études indépendant ATER Environnement,

Remarques :

- « **Les photomontages sont truqués** ».

Réponse de RWE Renouvelables France : Non, les photomontages qui vous sont présentés aujourd'hui ont été réalisés en interne grâce à des logiciels comme Windpro, selon la réglementation en vigueur, afin de vous permettre de visualiser deux hypothèses possibles d'implantation. Il ne s'agit pas des photomontages finaux, réalisés par un bureau d'études indépendant, puisque l'implantation précise des éoliennes n'est pas encore connue mais cela a pour but de vous donner un aperçu de l'insertion paysagère de ce potentiel projet éolien sur votre territoire. Nous aurions aimé recueillir vos impressions sur chacun de ces scénarios mais les échanges collectifs n'ont pas été en ce sens.

- « **Il serait bien d'avoir des plans cotés** ».

Réponse de RWE Renouvelables France : Nous réalisons nos photomontages avec des prises de vue à 180°. Ensuite, nous utilisons un logiciel de modélisation qui nous permet d'y insérer les éoliennes en tenant compte de l'échelle de la photographie et de la topographie des lieux. Par ailleurs, le mât de mesure est visible. Sa hauteur est de 100m, ce qui offre un point de comparaison par rapport à la hauteur des éoliennes.

4. Les questions et remarques des participants liées à la concertation

Au cours des 3 stands, les participants ont également formulé des questions et remarques à propos de la démarche de concertation menée par RWE. Les voici :

Question : « Y a-t-il eu des consultations avec les autres élus ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Oui, les élus des trois communes concernées, de Saint-Vaast-d'Equiqueville, de Ricarville et des Grandes Ventes ont été conviés à des réunions qui avaient pour but de leur présenter le projet, la démarche de concertation associée, ainsi que de recueillir leurs impressions. Ils sont tenus au courant des avancées du projet et sont invités à participer à chaque événement de concertation, comme celui d'aujourd'hui. Nous rappelons également que les élus de Saint-Vaast-d'Equiqueville se sont prononcés à deux reprises favorablement à la poursuite des études en février et décembre 2020 (11 voix pour et une abstention), tandis que les deux conseils de Ricarville du val et des Grandes Ventes ont délibéré défavorablement au projet.

Question : « Pourquoi ne pas organiser un vote citoyen sur ce projet ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Si ce vote était organisé en amont de toute démarche d'information sur les caractéristiques du projet envisagé, l'avis que donneraient les habitants ne serait pas éclairé puisqu'ils n'auraient pas toutes les informations en leur possession. Cela reviendrait donc à un vote « pour ou contre l'éolien en général », ce qui ne semble pas pertinent par rapport à un projet de territoire. De plus, l'enquête publique permet précisément aux habitants et aux élus de donner leur avis à propos d'un projet, en toute connaissance de cause, puisque l'ensemble du dossier (implantation finale, résultats des études, etc.) est disponible pendant cette étape.

Question : « Pourquoi ne pas attendre d'avoir les résultats des études pour faire la concertation ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : L'intérêt d'une démarche volontaire de concertation comme celle-ci est d'informer régulièrement du début à la fin du développement d'un projet les habitants concernés par celui-ci. Cette démarche va donc permettre de vous apporter de nouveaux éléments de réponse au fur et à mesure des avancées du projet. De plus, des ateliers de concertation et de co-construction seront organisés pour les habitants ayant envie de prendre part à l'évolution du projet.

Question : « Quand les élus seront-ils amenés à délibérer ? »

Réponse de RWE Renouvelables France : Le projet est en cours de développement. L'implantation finale et les résultats des études écologiques ne sont pas encore connus. La prochaine étape pour les élus intervient donc au moment de l'enquête publique où une délibération du conseil municipal de la commune concernée par le projet est requise. L'enquête publique intervient une fois le projet déposé et permet donc au conseil municipal de se prononcer sur un projet connu, dont les différentes dimensions (nombre d'éoliennes, puissance, hauteur, localisation, impacts paysagers, acoustiques, environnementaux et mesures ERC associées, montant des retombées économiques, etc.) sont déterminées avec précision.

Remarques :

- « Je trouve que le format de l'évènement est bien, mais le comportement de certaines personnes ne permet pas d'en profiter pleinement ».
- « **La concertation, ce n'est que de la communication.** »

Réponse de RWE Renouvelables France : Nous avons à cœur pour ce projet d'associer le mieux possible les habitants de Saint-Vaast-d'Equiqueville, mais aussi des Grandes Ventes et de Ricarville du Val. Nous avons compris qu'un groupe de personnes était très opposé à ce projet et nous avons tenté du mieux que possible de répondre aux différentes questions qui nous étaient posées.

Cependant, les différents événements de concertation que nous souhaitons organisés doivent aussi nous permettre de recueillir des propositions et des idées autour du projet, afin de réaliser le meilleur projet possible. C'est en cela que nous menons une démarche de concertation. Cette dernière n'a pas pour but de se prononcer pour ou contre le projet, car cette question correspond plutôt à l'objectif de l'enquête publique. Notre démarche est mise en place pour vous informer en amont du projet et surtout concevoir un projet qui soit le plus en adéquation possible avec les attentes de tous les habitants, sachant que tout le monde ici n'est pas opposé à ce projet.

- « Nous avons besoin d'information. C'est bien que vous fassiez ce genre de réunions. »
- « **Tout est déjà fait** ».

Réponse de RWE Renouvelables France : Non, tout n'est pas déjà fait. Le projet est encore en développement puisque les résultats des études d'impacts ne sont pas encore connus. Des marges de manœuvre existent, et c'est une des raisons d'être de cette démarche de concertation.

- « Merci pour ces échanges ».

Contacts

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site internet du projet :

<https://saintvaastequieville.projet-eolien.com>

Pour toutes questions, vous pouvez contacter :

Thibaut OLIVER

Chef de projets éoliens chez RWE Renouvelables France

Mail : thibaut.oliver@rwe.com

Xavier JOLY

Responsable nouveaux projets chez RWE Renouvelables France

Mail : xavier.joly@rwe.com

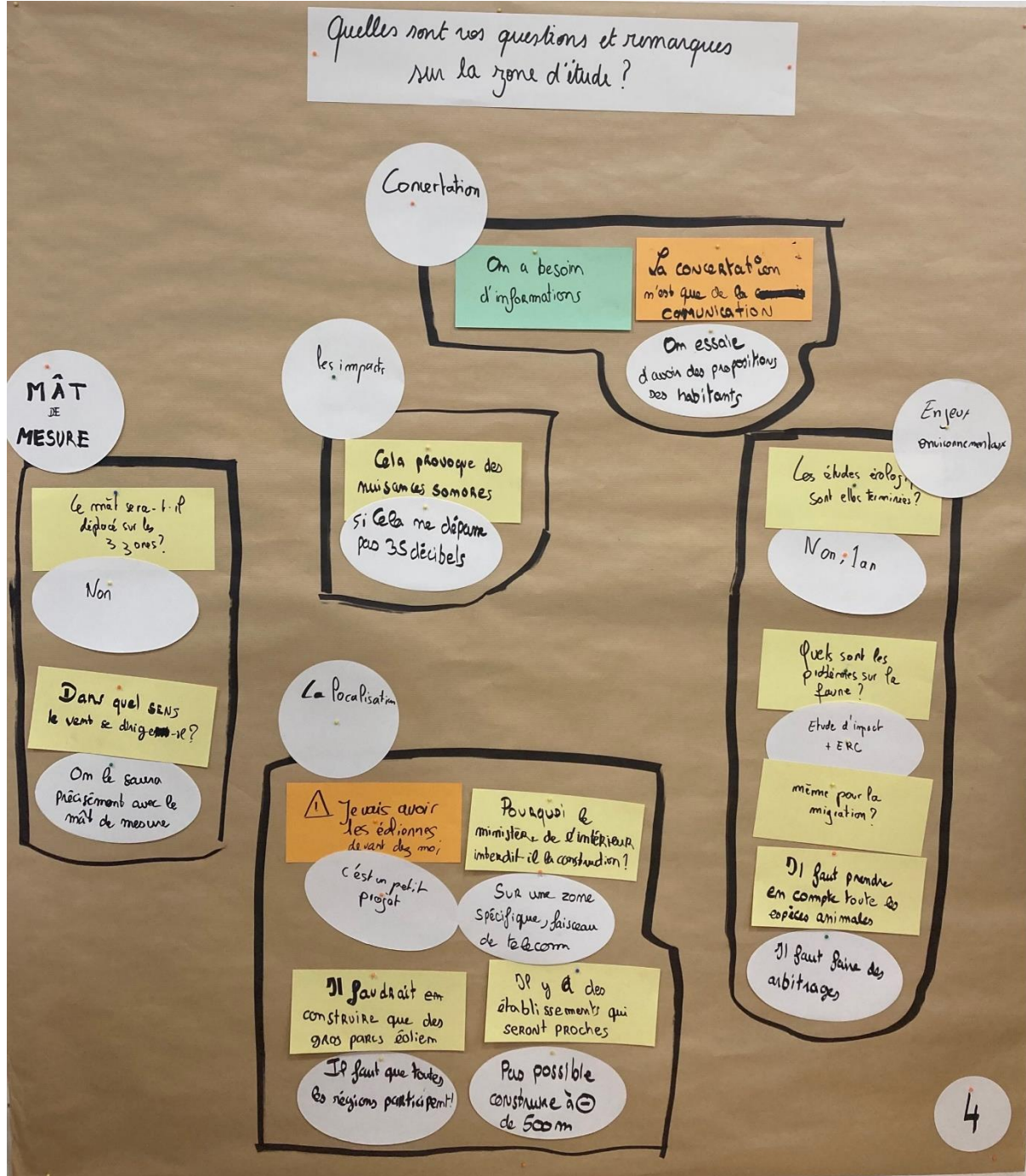
Marion GIELLY

Consultante Concertation chez Mazars

Mail : marion.gielly@mazars.fr

Tél. : 07.61.58.62.69

Les remarques et questions des participants sur la zone d'étude (contraintes locales)



Les remarques et questions des participants sur les photomontages

